



la marque de la seigneurie qui restait à la dite dame, il veut secouer le joug pour passer sous une domination étrangère. La terre de Kerverziou est peut-être une des plus seigneuriales qui fut dans le canton; après Sa Majesté, elle est la première prééminencièrè dans l'église. Une tombe qu'elle avait joignant la balustrade du maître-autel, gênait le service, elle a consenti à sa démolition, et les paroissiens, qui ne peuvent accorder à qui que ce soit un droit honorifique dans l'église, y ont fait placer de leur propre autorité l'écusson des Rosily, quoique ceux-ci sachent bien qu'ils n'y possèdent quelques écussons que par concession gratuite des seigneurs de Kerverziou.... etc.... ».

En 1781, on voyait dans la maîtresse-vitre, au-dessous les armes du Roi, du côté de l'Evangile : de *gueules au léopard d'argent*; du côté de l'Epître : *d'argent à un chevron brisé de sable accompagné de 3 quintefeuilles de même* (Rosily). Puis les écussons portant les armes suivantes : 1<sup>o</sup> *parti d'argent et de gueules et d'argent de six pièces*; 2<sup>o</sup> *de gueules au léopard d'argent* (Kerverziou) en alliance avec *Guengat*; 3<sup>o</sup> *parti de gueules au léopard d'argent, et d'or au fermaïl de sable*.

Dans la vitre du côté de l'Evangile, après les armes du Roi : 1<sup>o</sup> *parti de gueules au léopard d'argent, et de gueules à cinq besans d'or*; 2<sup>o</sup> *écartelé aux 1 et 4 d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de 3 coquilles de gueules* (Dresnay) *et aux 2 et 3 d'argent à la croix ancrée de pourpre*.

Dans la vitre du côté de l'Epître : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à la croix ancrée de sable, etc.*, et aux 2 et 3 : *d'azur à trois fasces d'or au canton d'or*.

Dans les vitres du bas-côté : *de gueules au léopard d'argent* en alliance avec *Guengat*.

Vis-à-vis l'autel Saint-Laurent, il y a une tombe élevée

portant écusson *parti au 1<sup>er</sup> de gueules au léopard d'argent, au second, d'argent à 3 fasces de gueules*.

## RELEVÉ DES ARCHIVES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE

1509, 3 Février. — Mahé Nédélec donne « pour la dévotion qu'il a à Notre-Dame de Tresmaven, en l'église de Châteauneuf, 5 sols sur la terre an Divid ».

1510, 16 Mars. — Germain Kerdividou, fabrique et gouverneur de Notre-Dame de Tremaen, église paroissiale de Châteauneuf, du consentement de Missire Guillaume Kergoet, recteur, cède en location *parc an paroiss* à un certain Jehan Capitaine, moyennant 30 sous par an.

1517, 10 Avril. — Donation de Yvon Paige, Marie Geffroy, sa femme, et Urgouez Paige, leur fils, à N.-D. de Trémazen, de 5 sous 10 deniers de rente, payables le jour de la Saint-Etienne, 26 Décembre.

1538, 9 Décembre. — Jehan Urgant, prêtre exécuteur testamentaire de M<sup>re</sup> Alain Le Mouel, aussi prêtre, au sujet d'une rente fondée sur le village de *Douaranabat*.

1562, 9 Août. — Jehan Bronnerec, prêtre, donne à l'église de Châteauneuf 20 sous par an, dont 15 seront employés en achat d'ornements et 5 sols à être baillés à 3 prêtres qui célébreront chacun une messe : la première au 1<sup>er</sup> Janvier, la seconde à la Saint-Jean-Baptiste, et la troisième à la Saint-Jean-l'Evangéliste (à cette époque la valeur du sol était supérieure à celle de un franc de la monnaie actuelle).

1611, le 6 Février. — Au prône de la grand'messe, le recteur Jean Foxus, archidiacre de Poher, habitant d'ordinaire sa maison prébendale à Quimper, avertit ses paroissiens « qu'ils eussent à leur possible à faire valoir et

conserver les biens appartenant à l'église paroissiale qu'il voyait périr de jour en jour et en certains endroits devenus inutiles, comme entr'autres les emplacements de Logeix à présent ruinés par les effets des dernières guerres ».

1623 (extrait du Compte). — Il est mentionné à l'inventaire : « Une grande croix d'argent ; une bannière de velours garnie de broderies ; une autre bannière de camelot noir ; deux missaux Romains et ung Parisien ; un calice d'or faczoné o sa platine ; un calice d'argent o sa platine ; un vieux calice d'argent à présent cassé ; deux portes sacres, l'ung d'or et l'autre d'étain ; une vieille couverture pour le tabernacle du sacre ; huict chandeliers de cuiffvre, parce que de dix qui y étaient es années passées sont rendus deux à la chapelle de Notre-Dame des Portes ».

Le comptable se décharge de 26 livres six sols 6 deniers, « pour s'être transporté à la ville de Kerahes, pour acheter un graduel et un antiphonal, à la foire de la My-Karesme ».

« Pour trois chopines de vin pour le peuple, le jour de la Toussaint, 7 sols 6 deniers et le jour de Noël, 10 sols. » (Ce vin était donné aux fidèles après la communion, en forme d'ablution.)

« Pour le dîner du prédicateur, le mercredi des cendres, 20 sols ; pour le dîner du prédicateur assisté des curés de la paroisse, le Vendredi-Saint, 27 sols.

« En vin pour communier le peuple à Pâques, 7 livres 5 sols. » Ce chiffre nous donne la proportion des communions faites au temps pascal et pour les fêtes de Noël et de la Toussaint.

« Pour bannir le pardon en ville, le jour du marché, 1 sol. En gants et aiguillettes pour estre disposés entre la jeunesse, 4 sols 6 deniers.

« En vin pour communier le peuple le jour de la Trinité et du Sacre, 37 sols, et 8 sols le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

« Au prédicateur pour avoir annoncé la parole de Dieu au Caresme, 6 livres 8 sols.

« Pour les dépenses du comptable et autre homme pour l'aider à porter et conserver la croix d'argent aux processions de Laz, Plonévez, Spézet, Lansiliat, Saint-Thoys et Cheguen (Cléden), 8 sous pour chaque procession. »

1625, 31 Décembre. — « Testament de Missire Yves Guéguen, prêtre indigne et pécheur misérable, natif de la paroisse de Châteauneuf du Fou, indigne des grâces que Dieu m'a faictes en abondance ; ayant abusé de tous les dons de nature et de grâce qu'il a plu à sa bonté infinie me faire, l'ayant toute ma vie et presque en tous moments dicelle, grieffvement offencé, après avoir offert au Père éternel le très auguste et très redoutable sacrifice de la sainte messe, plein de toute douceur, saveur et bonne odeur de notre religion chrétienne... »

Après cet humble préambule, ce bon prêtre demande qu'on ensevelisse son corps « au sépulcre de mon défunt père, que Dieu absolve, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Trémaven, en la ville de Châteauneuf du Fou à laquelle je lègue mes ornements d'église, savoir : un reliquaire d'argent doré, de diverses sortes de reliques des saints, pesant environ 1 marc avec sa custode, les noms des reliques y incluses écrites sur vélin et signé de Vén. et discrète personne N. Vincent Charron, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, et de moy, avec la permission de Mgr le R. R. pasteur de Cornouailles de les exposer à la vue du peuple les principales fêtes de l'an.

« Ung calice d'argent doré pesant 2 marcs 1/2 2 onces ou environ, en la patte du quel est escript le nom de Vén. et discrète personne Missire Philippe Charron, à cause

que je l'ay achepté en la vente des meubles du dit Char-ron ; ung autre calice d'argent blanc.

« Je lègue cinq douzaines et cinq mouchoirs partie de Hollande et autre toile aux Pères Capucins de Quimper, ainsi que mes livres et mon cadran à pierre d'ardoise, pour mettre dans leur jardin, pour les inviter à prier Dieu pour feu Missire Charles du Bourgneuf (1), mon très cher maistre, naguère Evesque de Nantes, d'autant que j'ay eu par ses bienfaits et aumosnes la plupart de tout ce que je donne par ce mien testament.

« Je lègue aux religieuses des Ursulines (2), mon horloge et réveil matin, mes fers à faire les hosties, mes quatre grands *Agnus Dei* et tout l'argent qu'elles me debvront à la mort pour mes gages. »

En 1677. — 400 livres sont allouées aux maîtres peintres et doreur Guillaume Bourricquen, sieur de Quenerchdu, demeurant à Guelvain, en Édern, et Jacques Donnaguin, sieur de Morinell, « pour avoir doré l'image de N.-D. de Trémaven, les autres figures de sa niche et le tabernacle ».

En 1683. — Maître Yves Pencoet, vitrier, demeurant à la Villeneuve Quiniou, en Plonévez-du-Faou, répare les vitres de l'église, « en y employant toutes les vitres », pour la somme de 84 livres.

Deux vieilles cloches, refondues en 1905, portaient les inscriptions suivantes :

1<sup>o</sup> S<sup>a</sup> M<sup>a</sup> O . P . N . PR . LORS . ETOICT . RECTEVR . DE .  
CHATEAVNEVF . M<sup>re</sup> IAN . FOXVS . ARCHEDIACRE . DE .  
CORNOALE . FABRIQVE . MATHIEV . GVEGAN . FAICTE .  
EN . 1613

(1) Charles du Bourgneuf, évêque de Nantes de 1599 à 1617.

(2) Il doit être question ici des Ursulines de Quimper ; car, en 1625, c'était la seule communauté de cette congrégation établie soit en Cornouaille, soit en Léon.

2<sup>o</sup> S<sup>r</sup> YVO . O . P . N . PR . LORS . ETOICT . FABRIQVE .  
MATHIEV . GVEGAN . FAICTE . LAN . 1613

En reconstruisant l'église, en 1878, on a conservé l'ancien clocher, bâti par Noël Furic, recteur, en 1737. Ce clocher, quoique peu élancé et un peu noyé dans le massif de l'église, ne manque pas cependant de style. La chambre des cloches est entourée à sa base par une balustrade originale et fort saillante qui, au lieu de se retourner carrément dans les angles, y forme des contours courbes très gracieux. Le couronnement se compose d'un dôme et d'un lanternon, avec clochetons aux quatre angles.

Quelques vieilles statues sont conservées dans la nouvelle église :

1. — Vierge-Mère gothique, avec Enfant-Jésus vêtu d'une robe et tenant une pomme.
2. — Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, du xvii<sup>e</sup> siècle.
3. — Notre-Dame de Délivrance, gothique, assise, tenant une fleur ou une branche terminée par un fruit. L'Enfant-Jésus, debout sur son genou gauche, vêtu d'une longue robe à ceinture, tient un oiseau.
4. — Saint François d'Assise.
5. — Sainte Barbe.

Nous trouvons aussi un tableau du Rosaire, sans les médaillons des quinze mystères.

La cuve des fonts baptismaux, dans le style du xvi<sup>e</sup> siècle, est décorée de moulures et de têtes d'anges.

Il reste un reliquaire en bois du xvii<sup>e</sup> siècle, édicule surmonté d'un lanternon, avec colonnettes torsées, galeries, pinacles, panneaux, dans le style du clocher.

## CHAPELLES

*1<sup>o</sup> Notre-Dame des Portes.*

La fondation de cette chapelle nous est connue par les lettres de franchise de l'impôt sur le vin, accordées par Jean V à ceux qui aideraient à l'édification de la chapelle. Voici le texte de ces lettres, tel que l'ont publié les bibliophiles bretons (*Lettres et mandements de Jean V*, n<sup>o</sup> 2,464) :

« Au château de l'Hermine, 1440, 26 Décembre.

« Jehan.... A noz tresoriers recepveurs et fermiers de nos impotz.... Salut. Comme de paravant ces heures nostre subgit Jehan le Prat, pour le bien et augmentation d'une chapelle nommée Nostre Dame des Portes quelle, nostre dit subgit, esmeu de singulière devocion, a encommencé faire en nostre ville de Chasteauneuff du Fou, ou lieu où souloit estre le chasteau de nostre d. ville ait, o nostre congïé et liscence et par vertu de noz lettres patentes du xxiii<sup>e</sup> jour de Decembre derroin, prins lieu et place en laquelle il ait commencé maison pour sa résidence pres lad. chapelle, affin que plus convenablement il puisse parachiver l'edeffice y encommencé, et nous ait supplié que pour lui aider à faire et accomplir lad. chapelle en laquelle le divin office est dit et célébré et y fait nostre creatour plusieurs beaux miracles, nous plaise à icelle chapelle pour augmentation d'icelle et du lieu, faire et donner aucunes graces et privileges sur nos impotz, à ceulx qui ediffieront et autrement à nostre plaisir, humblement le requérant ; scavoir faisons que Nous désirans lad. chapelle estre accomplie et le lieu d'environ icelle

où estoit nostre d. chasteau, qui estoit inhabité, estre acreu et augmenté, affin que icelluy nostre subgit et autres qui auront volenté de ydiffier, soient plus inclins de ce faire et y faire du bien, meismes pour participer au divin office qui est et sera fait en lad. chapelle et especiallement en honnour et en reverance de Dieu et de Nostre-Dame... à icelluy suppliant, outre le contenu de noz premières lettres que nous confermons... donnons et octrions l'impost de cinq tonneaux de vin, des vins qui seront vandus en détaill en la maison qu'il a nouvellement ydiffiée pres lad. chapelle et avecques tout le debvoir d'impost des vins qui seront vanduz au lieu et mettes de lad. chapelle, dedanz la place où estoit nostre d. chasteau, par chascun derroin dimanche d'aougst et à la festé de la Saint Michel monte Gargane et es festes de Nostre Dame et durant les octaves desd. festes, pour les assemblées et pelerinages à lad. chapelle, a estre ceulx debvoirs recepuz par led. suppliant et mis et amploiez en l'augmentation dud. lieu et au prouffit de nostre d. (don de l') impost desd. cinq tonneaux de vin, dix ans.

« Ainsi signé par le duc de sa main.

« Par le duc de son commandement, CADOR. »

La chapelle de Notre-Dame des Portes fut donc commencée dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, puisque le porche latéral, conservé lors de la reconstruction récente de la chapelle, porte la date de 1438. La tradition rapporte que la statue de la Vierge fut trouvée dans le creux d'un chêne énorme. Toujours est-il que, depuis, la dévotion à Notre-Dame des Portes s'est étendue dans tout le pays et au loin, puisqu'on y vient en pèlerinage de Quimperlé et des environs de Lorient.

## EXTRAIT DES COMPTES DE LA CHAPELLE (1)

1572-1573. — « En un porpoint et aiguillettes pour les luicteurs, le jour du pardon, 11 sols 7 deniers.

« Payé en vermillon, verni, ficelle et cire pour abiller les flambeaux de la chapelle, 4 livres 4 sols 2 deniers.

« Item à Dom Jacques le Tirilli, prestre pour abiller les dits flambeaux, 13 sols.

« Item à Dom Jacques le Tirilli, pour célébrer les messes aux jours et festes de Notre-Dame, 8 sols 4 deniers.

« Item aux prestres de Laz, le jour qu'ils firent procession après le grand pardon, 5 sols.

1589. — « Avoir payé aux Recteurs de Lennon, Plonévez, Laz, Sanctos (Saint-Thois) pour le vin de leurs processions le jour du pardon, dernier dimanche d'Août, 50 sols.

« Item aux sonneurs pour bannir la feste du pardon et faire marché de tenir la dite feste, 8 sols 4 deniers.

« Item à Dom Guillou, prestre, pour servir les messes au dit chapelle, les dimanches et festes solennelles, 100 sols.

1590-1591. — « Aux lutteurs pour leur vin, parce qu'ils ont laissé le porpoint à l'église, 8 sols 4 deniers.

« Item, à M<sup>re</sup> J. Le Moal, curé, pour célébrer la messe le jour du pardon, 4 sols 2 deniers.

« Item, par assentement des paroissiens, à Jean Le Du, dont le fils fut blessé à la bataille de Soscarnou, 100 sols.

« A frère Nicolas Collet, qui a prêché le caresme, 17 livres 10 sols.

1592-1593. — « Dépensé 50 sous en vin pour les processions qui vinrent à Notre-Dame, de Plonévez-du-Faou, Laz, Lennon, Sanctos et Leuchan.

(1) Emprunté aux notes de M. Raymond Delaporte.

« A Missire Alain Le Brent, pour prêcher le jour du pardon, 12 sols 6 deniers.

« A Yves Cariou, en sa nécessité gisant au lit malade, par le consentement des paroissiens, 50 sols.

« A Maistre François Laurent, par le consentement des paroissiens, pour la peine de tenir école et d'instruire les enfants...

« Remis à Vincent Conval, en sa maladie, une bigotée de seigle valant 20 sols.

« A Alize Rouzaut, veuve Laurans Hamon, par aumône, 25 sols.

« A Monseigneur Le Grannec (La Fontenelle), pour le souldoiment de ses soldats, par le consentement des paroissiens, 100 livres.

« A Urgoez an Arvor, pour cotisation qui nous fust fait en souldoiment des soldats de M. de Coetedrez, étant à Châteaugal, 50 livres. (M. Coetedrez était du parti du Roi.)

« Pour cotisation qui nous fust fait pour le souldoyement des soldats de Mgr Fontenelle, étant au château du Grannec, vi<sup>xx</sup> c sols » (30 livres).

Comme on le voit, la fabrique était mise à contribution aussi bien par les Ligueurs que par les Royaux ; c'est à ceux-ci, cependant, que doit être attribué le fait suivant, raconté ainsi par le chanoine Moreau (p. 151) :

« Le 23 du mois de Mars 1593, le sieur du Liscoet, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, sur l'aube du jour, arriva à Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise et y fit beaucoup d'insolences et de cruautés, plusieurs des habitants et réfugiés y furent tués, les autres qui pouvaient payer rançon, retenus prisonniers, et fit mettre le feu aux plus belles maisons de la ville, qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques y furent maltraités d'autant que le dit du Liscoet, et tous ses gens étaient hérétiques, calvinistes, naturellement ennemis des prêtres.

« Je ne veux pas passer sous silence une chose qui y arriva. Lorsque les soldats pillaient l'église de Châteauneuf (1), l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le Saint-Ciboire, dans lequel il y avait une hostie sainte, suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux maladies quand la nécessité le demande ; le dit ciboire était d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du Saint-Sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et par leurs mains sacrilèges, jetèrent ladite hostie par terre à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer une telle impiété faite contre le Saint-Sacrement, touché du zèle de Dieu, se prosterna avec grande humilité à terre, adorant par une brève oraison le *Corpus Domini*, le lève avec une humble révérence de terre et, le mettant à la bouche, l'avale. De quoi l'hérétique sacrilège, qui le tenait prisonnier, ému de rage, tire son épée en disant ces mots : « Eh « quoi, misérable, tu idolâtres encore en ma présence », le traversa de part en part de son épée et le tua sur-le-champ. Ainsi mourut ce bon prêtre, duquel je n'ai encore su le nom, pour l'honneur dû à notre rédemption. »

Comptes de 1630. — Deux cloches furent refondues pour Notre-Dame des Portes, par Guillaume Talbot, de Guelvain. La fonte fut faite sur place, et le comptable porte en dépense :

« Pour le souper du fondeur, ses serviteurs et autres assistants, la nuit de la fonte desdites cloches, compris ce qui fut porté en ce jour au dit fondeur et autres assistants la somme de 4 livres 12 sols, compris aussi le souper de deux personnes qui gardèrent les métaux en

(1) La tradition rapporte que c'était la chapelle de Notre-Dame des Portes, où un vitrail, rappelant ce fait, vient d'être placé par les soins de M. Péron, chanoine, curé de Châteauneuf.

la chapelle de Monsieur St Laurent la nuit précédente la fonte des dites cloches. »

1632. — L'inventaire de la chapelle mentionne :

« Une chasuble en velours cramoisi ; deux misseaux, l'un Romain, l'autre Parisien ; trois calices, l'un d'argent doré, les deux autres en étain ; une bannière de velours noir garnie de luisants d'or ; une chape et deux tuniques de velours cramoisi garnies de broderies ; un calice d'argent, donné par honorable femme Marie Le Fol, veuve de M<sup>e</sup> Henry Capitaine. »

Le compte de la même année porte :

« Pour avoir allumé un bout de la ceinture de cire le jour du grand pardon en l'intention d'une personne dévote, 2 sols.

« 114 sols aux curés, prédicateur, prêtres et pauvres pour la célébration de l'office que l'on est accoutumé de faire le lendemain du grand pardon en l'intention des bienfaiteurs d'icelle.

« Pour le devoir de pot de vin et pain que le comptable a servi aux prêtres assistants et respondants à l'office divin es jours et festes de Notre-Dame et le jour de la fondation, à raison de 12 sols chaque fois pour sept jours, 4 livres 9 sols.

1636. — « Pour bannir le grand pardon, le jour de la foire, en la ville de Châteauneuf, et en collation accordant avec les sonneurs pour servir le dit jour, 12 sols.

« Aux dits sonneurs, le jour du grand pardon, pour recevoir les processions qui visitèrent la dite chapelle, 6 livres.

« En rubans de soye pour bailler aux jeunes gentz, le jour de la renderie (1), fait faire en ladite chapelle, 20 sols.

(1) *Renderie*, c'était le jour où les jeunes gens choisis dans les différents quartiers de la paroisse venaient apporter au Recteur le résultat de la quête. Ces *Renderies* ont encore lieu pour les quêtes de fils et de beurre, dans certaines paroisses.

« Aux sonneurs que le comptable employa le dit jour de la renderie, et pour bannir la dite renderie, 4 livres.

« Aux députés pour la dépense d'aller trouver le seigneur de Brissac au Fort-Louis pour cause de soldatz qui vouloient venir hyverner au dit Châteauneuf, 15 livres.

1700. — « A Yves Le Bars, pour avoir accommodé le jubé et la chaire de la dite chapelle, 10 sols.

1711. — « 140 livres dépensées pour vitrer l'image de la Ste-Vierge et de St-Jean.

« 100 livres à Poupon, sculpteur du retable de St-Arbot.

« 11 livres pour le retable de St-Eurlou.

1714. — « 390 livres, à J. des Ormeaux, de Quimper, pour avoir doré le retable de la Ste-Famille.

1716. — « 177 livres à M<sup>e</sup> Lesmeur, peintre, pour avoir doré l'autel de la Ste-Famille.

« 18 livres 10 sols pour l'obtention de la bulle des quarante heures obtenue en Cour de Rome le 1<sup>er</sup> Juin 1726.

1728. — « 295 livres 2 sols à Gérard, orfèvre, pour façon d'un calice, poterie, creineau et un petit ciboire.

« Aux violons qui ont assisté à la grande messe et aux vespres, le jour du pardon, 6 livres. (On lit en marge : « refusé cet article sauf son recours comme il verra. » Cette observation est, sans doute, faite par les commissaires de la visite chargée de l'examen des comptes ; mais l'usage des violons n'en fut pas moins adopté pour les grandes solennités, car, en 1738, 6 livres sont encore allouées « aux violons pour avoir joué à l'office divin » ; en 1739, 6 livres également, « pour la symphonie, lors de la solennité des Quarante Heures » ; en 1781, 10 livres 10 sols, « aux violons, pour avoir aidé aux offices le jour du pardon ».

La chapelle de Notre-Dame des Portes, vendue le 10 Ventôse, an XIII, à dix-sept particuliers, fut restituée à

la fabrique le 25 Juin 1806. Elle a été reconstruite sur les plans de M. Le Guerrannic, en 1880, et la vénérable statue de Notre-Dame a été solennellement couronnée le 25 Août 1894.

La chapelle de Notre-Dame des Portes est un bel édifice en style roman, couronné d'un clocher élancé, dominant admirablement le vallon de l'Aulne, et faisant face aux montagnes de Laz. On y vénère toujours la vieille statue de Notre-Dame qui, d'après le style de ses draperies, doit remonter au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, par conséquent à la fondation même de la chapelle. Elle est debout, vêtue d'une robe et d'un ample manteau, la tête couverte d'un voile. De la main droite, elle tient une pomme et sur son bras droit, elle porte l'Enfant-Jésus vêtu d'une robe aux plis très souples, tenant un livre ouvert dans lequel il marque un passage avec l'index de la main droite.

Le porche qui formait l'entrée dans le transept Midi de l'ancienne chapelle, a été reconstitué à la façade de la maison du sacristain. C'est une grande arcade à guirlande et crossettes feuillagées, formant une avancée d'environ 1 mètre ; et au fond de cette avancée, une porte encadrée par des colonnettes et trois guirlandes de feuilles sculptées. Une inscription indique la date de sa construction : 1438, et M. Delaporte propose de la lire de la manière suivante :

JAHAN. LEPRAT..... P.. FVST. COM... CESTE,  
EGLISE LA. MIL. IIII. CCCC. XXX. VIII. D.. AIT. LAZME.  
DV.DIT PRAT. D. T.

### 2<sup>o</sup> Le Moustoir.

Trève de Châteauneuf, patrons saint Ruellin, Rouelin et saint Mathelin. — « La seigneurie du Moustoir, en 1678, a droit d'avoir ses armes dans les principales vitres,

et bosse du côté de l'Évangile, vis-à-vis de celles de Rosily ». Elle a également droit de cep près la chapelle.

La chapelle possède une jolie statue de la Vierge, en albâtre peint.

#### CURÉS DE L'ÉGLISE TRÉVIALE (1)

- 1646-1653. Arvor.  
 1653-1669. Le Guen, recteur du Quilliou (en Plounevez).  
 1669-1684. Le Du.  
 1684-1688. Antoine la Boexière.  
 1688-1703. Rolland Le Borgne.  
 1703-1707. Guillaume Fichant.  
 1707-1721. François L'Ollivier.  
 1721-1723. Pierre Servain.  
 1723-1729. Noël Nédélec.  
 1729-1736. Henri-François Le Moigne.  
 1736-1738. Julien Francès.  
 1738-1740. Jean-Marie Le Guillou de Respidal.  
 1740-1754. Le Bail.  
 1754-1763. François L'Ollivier.  
 1763-1778. Henri Le Menthéour.  
 1778-1787. Joseph Le Guillou ; né à Châteauneuf en 1736, prêtre en 1764, avait été jésuite, cinq ans.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le service de la trêve se faisait alternativement par les curés ou vicaires de Châteauneuf.

La chapelle du Moustoir, autrefois très importante, est maintenant fort délabrée. Bâtie en partie vers 1573, comme l'indique une date gravée sur une des colonnes, elle a dû être achevée en 1628, car l'un des contreforts du clocher porte cette date.

(1) Liste fournie par M. R. Delaporte.

Aux fonts baptismaux, on trouve aussi quelques dates et inscriptions :

F. F. P. COM. 1630. — P. FURIC. RECTEUR — LE. BORGNE. C. 1689. — A. LE. GALL. F.

L'édifice se compose d'une nef, d'un transept et d'un unique bas-côté ; les fenêtres, au nombre de quatre, sont flamboyantes ; celle de la nef est à fleur de lis.

Le lambris, en berceau de bois, a disparu, mais on voit encore les nervures courbes, richement moulurées qui le divisaient en caissons.

Statues vénérées dans cette chapelle :

1. — Vierge-Mère, foulant aux pieds un serpent à buste de femme, tenant la pomme du paradis terrestre ; sur les montants de la niche, sont sculptés les Apôtres.
2. — Saint Louis, roi, vêtu d'une dalmatique, couronne en tête, portant le sceptre et ayant au cou le cordon de l'ordre de Saint-Michel.
3. — Saint Ruélin, le patron, vêtu en moine, tenant d'une main un livre ouvert ; l'autre main, maintenant vide, devait tenir une crosse abbatiale.
4. — Saint Laurent.
5. — Saint Sixte, pape.
6. — Saint Éloi.
7. — Groupe de la Sainte-Famille, sur l'autel de ce nom.
8. — Saint Mathurin, ayant à ses pieds le buste de son père, qu'il délivra du purgatoire.
9. — Saint Pierre, avec clefs et tiare.
10. — Sainte Barbe.
11. — Saint Gilles avec une biche.

La cuve des fonts baptismaux est surmontée d'un baldaquin en bois soutenu par quatre colonnes torsées.

Dans le cimetière, est une croix de pierre avec les statues de la Sainte-Vierge et saint Jean aux côtés de Notre-

Seigneur, Notre-Dame de Pitié, et les croix des larrons (1).

*3<sup>o</sup> Saint-Laurent.*

Ancienne chapelle dans le bourg de Châteauneuf ; c'est là où le Chapitre de Quimper se réunit, le 5 Mai 1533, à cause de la peste qui ravageait Quimper (Déal).

Le général y tenait ses délibérations jusqu'en 1732.

Les comptes mentionnent, en 1637, une nouvelle cloche fondue pour la chapelle et une pyramide élevée sur le pignon de ladite chapelle, par Jean Bernard, pour recevoir la dite cloche.

Un chapelain y disait la messe matinale, le mercredi, et recevait 7 livres 10 sols de rétribution par an.

Les seigneurs du Moustoir avaient seuls droit d'avoir leurs armes dans cette chapelle. Elle n'existe plus.

*4<sup>o</sup> Saint-Michel.*

Chapelle existant encore à l'entrée du bourg. Elle avait un cimetière et un reliquaire réparé en 1715.

Les seigneurs de Kervarziou y avaient leurs armes après celles du Roi, avec droit de lizière.

On y disait la messe tous les dimanches et fêtes de l'année ; Dom Jean Derrien reçoit à cet effet 16 livres en 1631.

Les comptes marquent qu'en 1630, 16 livres 45 sols furent payées pour aider à faire l'autel et l'image de madame sainte Anne ; en 1632, Alexandre Colin reçoit 14 livres « pour avoir peint les images de M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Michel et du crucifix » et M<sup>e</sup> Can, peintre, reçoit 4 livres 10 sols pour

avoir peint « l'image de M<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Martin et de son pauvre ». Toutes ces statues se voient encore dans la chapelle, ainsi qu'un groupe de la Trinité représentant le Père tenant sur les genoux son Fils expirant, et le Saint-Esprit, sous forme d'une colombe penchée sur la figure du Sauveur, semble recueillir son dernier soupir.

En 1632, le comptable note également une dépense qu'il a faite en rubans « pour donner à ceux qui envoient le plus d'offrandes et le plus beau fil ».

*5<sup>o</sup> Saint-Nicolas.*

Chapelle avec cimetière. On en conserve les comptes de 1615 ; en 1739, 15 livres étaient données au prêtre qui y disait la messe matinale les dimanches et fêtes.

*6<sup>o</sup> Pont-Pol.*

Chapelle dédiée à saint Pierre, saint Paul et à la Madeleine.

En 1678, 21 livres étaient allouées au prêtre pour y dire la messe, les dimanches et fêtes.

On y voyait les armoiries de la dame de Largentaye et des Kerrochant.

En 1823, les ruines de la chapelle furent achetées pour les travaux de canalisation de l'Aulne.

*7<sup>o</sup> Saint-André.*

Dite aussi de Saint-Gonarch ou Gonoarch et de Saint-Tugdual. Les seigneurs Rosily Mesroz y avaient toutes les prééminences.

*8<sup>o</sup> La Trinité.*

En cette chapelle, dite aussi de Saint-Dourec, se voyaient les armes des Rosily et Kervaziou. On y célébrait les fêtes

(1) Notes de M. l'abbé Lanchès.

de la Trinité, de la Purification de Notre-Dame, de Saint-Mathieu et de saint Jean l'Évangéliste.

Les comptes de 1616-1627, mentionnent, aux dépenses, des aiguillettes et gants pour faire jouer et lutter les jeunes gens, des rubans et épingles pour les jeunes filles.

*9<sup>o</sup> Notre-Dame du Vieux-Marché.*

En 1619, on y célébrait les fêtes de saint Germain en Juillet, saint Eutrope, saint Maudetz, saint Antoine de Janvier, saint Herbauld, et le mardi de Pâques. Au jour du grand pardon, en Juillet, il y avait des luttes.

Auprès de la chapelle, est une fontaine dédiée à saint Maudet.

En 1683, la seigneurie de Kervaziou déclare être en droit, de temps immémorial, d'avoir ses armes en la maîtresse-vitre, avec droit de tombe et de lizière. On y voyait aussi les armes des Rosily.

*10<sup>o</sup> Saint-Trémeur.*

Chapelle fondée en la terre des Kervaziou, qui ont leurs armes en supériorité à toutes les vitres, en 1628.

Le grand pardon avait lieu le dimanche après la fête de Saint-Trémeur, en Novembre. On y dépensait 38 sols en aiguillettes et gants « pour être exposés entre les jeunes gens ». En 1676, le S<sup>r</sup> Bernard, ingénieur des ponts et chaussées, dit que la chapelle, qui menace ruine, est à raser, « car elle pourrait servir à repaire et rendez-vous de voleurs pour attendre les gens qui reviennent tard des foires et marchés de Châteauneuf ». Auprès de la chapelle est une fontaine dite de Saint-Winou, Saint-Gouesnou, qui avait anciennement une chapelle en Châteauneuf.

RECTEURS DE CHATEAUNEUF

1533. Louis an Kergoet, recteur de Châteauneuf, de Laz et de Langonet ; résigna ces paroisses en faveur du suivant (Déal).
- 1533-1544. Olivier de Trémarchec, chanoine, chantre de Tréguier, recteur aussi de Laz, Langonet, Elliant et Saint-Hernin (Déal).
1567. Décès de Pierre Gongar, recteur de Châteauneuf, de Fouesnant, et chanoine scholastique de Quimper.
- 1567-1602. Yves Toullalan, recteur de Plobannalec, chanoine de Quimper.
- 1603-1620. Jean Foxus, chanoine archidiacre de Cornouaille, résigne au suivant.
- 1620-1638. Michel Hyre ou Hyroé, neveu du précédent.
- 1638-1656. Lucas ou Lucien Mahieu, chanoine de Quimper.
- 1656-1668. Hervé Saül ; de son temps, en 1665, le père Maunoir donna une mission à Châteauneuf.
- 1668-1688. François de Rosily, seigneur du Moustoir.
- 1688-1704. Jacques Furic, qui devient, en 1704, grand vicaire et chanoine prébendé de Kerfeunteun.
- 1704-1717. Henri de Suberville, chanoine de Saintes et prébendé de Kerfeunteun, permute avec Jacques Furic.
- 1717-1774. Noël Furic, né à Lennon en 1693, prêtre en 1716 ; fut nommé immédiatement recteur de Châteauneuf, où il exerça pendant 57 ans, et résigna en faveur de son vicaire, pour mourir, six ans après, le 7 Janvier 1780, à l'âge de 87 ans.
- 1774-1789. Maurice-Louis Le Du, né à Châteauneuf en 1726, prêtre en 1755, a toujours demeuré à Châteauneuf.

1789-1791. François Lharidon de Penguily; « émigra en 1791, en Angleterre, puis en Russie à Saint-Pétersbourg, où il eut une pension de 10,000 livres avec une table à quatre couverts, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il accorda, étant recteur de Châteaulin (1782), à un prince de la famille impériale de Russie (le prince Paul, voyageant sous le nom de Comte du Nord), refusa plus tard un évêché en Pologne et fut nommé chef de l'Église catholique à Saint-Pétersbourg, où il mourut en 1818 » (Archives de Châteauneuf).

## VICAIRES ET PRÊTRES DE CHATEAUNEUF

1620-1628. Arvor Le Moigne, vicaire.  
 1624. Loriquet.  
 1626-1647. Le Vaillant, vicaire.  
 1647-1661. Glazien.  
 1661-1695. Livourven, vicaire.  
 1661. Le Cardinal.  
 1661. Le Guen.  
 1661. Antoine Laboaxière.  
 1661. Nédélec.  
 1676-1695. Lozachmeur.  
 1676. Le Louet.  
 1676. Jacques Guéguen.  
 1676-1695. Le Du, vicaire.  
 1681-1695. Noël Le Balch.  
 1688-1692. Briand.  
 1695-1705. Rolland Le Borgne, vicaire.  
 1709-1714. Fleuter.  
 1714-1736. Julien Francès.  
 1716-1719. Nicolas Le Roux, vicaire d'office.  
 1716. Julien Le Moal.

1719-1737. † Urbain Masson.  
 1737-1742. Noël Le Berre.  
 1742-1747. Le Bronnec.  
 1744-1746. Le Guillou.  
 1747-1748. Le Bail.  
 1763-1774. J. Rivoal.  
 1763-1774. Le Du, devient recteur.  
 1763-1780. Le Guillou.

## CURÉS DE CHATEAUNEUF DEPUIS LE CONCORDAT

1802-1804. Guillaume Le Bihan, démissionnaire.  
 1804-1821. Jean Le Corre, démissionnaire.  
 1821-1867. Jean-Marie Kermel, de Crozon.  
 1867-1869. Théophile Naissant, de Belle-Ile-en-Mer.  
 1869-1879. Jean-Marie Messenger, de Pleyber-Christ, nommé curé de Saint-Pol.  
 1879-1891. † Poullaouec, de Ploumoguier.  
 1891. Michel Péron, de Saint-Pol-de-Léon.

## VICAIRES DE CHATEAUNEUF

1805-1810. Jean Le Moal.  
 1810-1813. Raguénès.  
 1813-1814. Talgorn.  
 1814-1817. Alain Rolland.  
 1818-1819. Vincent Le Saint.  
 1819-1820. François Penduff.  
 1820-1821. Jean-Louis Bernard.  
 1821-1829. René Caroff.  
 1829. Paul Herjean.  
 1837. Hervé Le Séach.  
 1849. Michel Stervennou.  
 1850. Michel Gourmelon.

1851.	René Doaré.
1858.	Vincent Rideller.
1863.	Yves Gélébart.
1867.	François Brignou.
1869.	Auguste Palud.
1873.	Jean-François Corvez.
1874.	Émile Guichaoua.
1875.	Jacques Béchu.
1879.	Sylvain Mével.
1889.	Jean Stourm.
1890.	Jean-Marie Souêtre.
1891.	Jacques Guillou.
1897.	Jean-Louis Salaün.
1902.	Joseph-Marie Perret.
1903.	Pierre Henry.
1904.	Joseph Péron.

## ROLE DES DÉCIMES EN 1789

	Livres.	Sols.
M. Le Du, recteur.....	84	15
La fabrique.....	8	10
Le Rosaire.....	2	
Trêve du Moustoir.....	8	10
Notre-Dame des Portes.....	18	10
La Trinité.....	3	
Saint-Nicolas.....	2	
Notre-Dame du Vieux-Marché.....	2	
Saint-André.....	2	
Saint-Pierre.....	2	
Saint-Michel.....	2	
Saint-Trémeur.....	0	
TOTAL.....	135	10

## MONUMENTS ANCIENS

Tumulus sur le chemin de Plonévez-du-Faou.  
Camp rectangulaire, près du village de Lesneven, à 3 kilomètres au Nord du bourg.  
Substructions romaines et tuiles au Moustoir.  
Creuset en terre réfractaire ayant servi à fondre du métal, trouvé en 1857, avec des poteries gauloises, dans une excavation souterraine ayant deux galeries creusées de main d'homme (V. du Chatellier).

## MAISONS NOBLES

Le Glaz, ramage de Châteaugal, S<sup>r</sup> de Pontpol : *d'azur au château de trois tours d'argent maçonné de sable.*  
Hiroe, originaire d'Irlande, S<sup>r</sup> de Kerelou : *d'argent au chevron de sable, alias : accompagné de trois harpes de même.*  
Lharidon, S<sup>r</sup> de Penanroz et de Penguilly : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un pin arraché d'or.*  
Rosily, S<sup>r</sup> du dit lieu et de Kerroignant : *d'argent au chevron de sable accompagné de trois quintefeuilles (alias) de trois feuilles de cormier de même (V. de Courcy).*